

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n° 4.1 : Plan de zonage

Arrêté le :

Approuvé le :

Version : Mars 2015

Echelle : 1/4000ème

Révisé par : JUS

N° Affaire : UPSI 10276

G2C Environnement
316 rue Henri Becquerel
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 06 26 Fax : 04 68 23 06 34
e-mail : castel@g2c.fr



Zone U

UA Zone de bâti dense et ancien

UB Zone de bâti plus récent marqué par une mixité des fonctions urbaines

UE Zone réservée à l'implantation d'équipements publics

UY Zone réservée à l'implantation d'activités économiques

Zone AU

1AUA Zone d'urbanisation future adéale

1AUB Zone d'urbanisation future correspondant à une mixité des fonctions urbaines (habitat/commerce/services)

1AUC Zone d'urbanisation future correspondant à un habitat dense

1AUD Zone d'urbanisation future correspondant à un habitat dense

2AUY Zone d'urbanisation future réservée à l'implantation d'activités artisanales, commerciales, de services et d'activités

Zone N

N Zone Naturelle strictement insensible

NC Secteur de la zone N permettant l'implantation d'activités de loisir, de détente et de sport sous réserve des prescriptions du PPRI

NI Secteur de la zone N autorisant les occupations et utilisations du sol liées à l'exercice des activités sous réserve des prescriptions du PPRI

Zone A

A Zone Agricole

Ah Secteur de la zone A permettant l'implantation du bâti existant sous réserve des prescriptions du PPRI

EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés

N°	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement piéton	Commune de Les Billaux
2	Aménagement d'un carrefour	Commune de Les Billaux
3	Aménagement d'un carrefour	Commune de Les Billaux
4	Aménagement d'un carrefour	Commune de Les Billaux
5	Aménagement de carrefour	Commune de Les Billaux
6	Extension du parking	Commune de Les Billaux
7	Création d'un cheminement piéton	Commune de Les Billaux
8	Création d'un passage	Commune de Les Billaux

ELEMENTS GRAPHIQUES

■ Espaces Boisés Classés

★ Eléments du Patrimoine à Protéger

☆ Bâti agricole admis à changer de destination

— Zone de recul par rapport aux axes à grande circulation

■ Risque inondation : zone rouge du PPRI

■ Risque inondation : zone blanche hachurée rouge du PPRI

